

L'archéologie en milieu urbain au Luxembourg

Bilan critique et directions de recherche

Deux restrictions de taille préludent aux réflexions qui vont suivre¹. En premier lieu, le fait qu'elles émanent non pas d'un archéologue, mais d'un historien qui, en bonne méthode, a été amené à confronter ses propres recherches aux investigations archéologiques de ses collègues. Etant donné qu'elles n'émanent pas de la profession sur laquelle elles portent, elles se verront forcément critiquées pour leur caractère partiel et subjectif.

Une deuxième restriction me conduirait presque à conclure dès à présent cet exposé. Force est en effet de constater que pour le pays que je suis censé représenter, le terme d' "archéologie urbaine" ne peut en aucune façon servir à distinguer les fouilles en milieu urbain des investigations archéologiques en général. Car si l'on veut bien distinguer les fouilles fortuites réalisées en vertu de quelque urgence en milieu urbain d'une véritable spécialisation archéologique analysant la ville avec ses propres techniques et suivant des problématiques spécifiques, il faut bien reconnaître que l'archéologie urbaine au Grand-Duché de Luxembourg est inexistante. Tout au plus peut-on parler d'investigations archéologiques en ville, effectuées dans le cadre législatif qui régit les fouilles et la sauvegarde du patrimoine en général par les mêmes archéologues que ceux qui travaillent sur les sites non-urbains. Pour des raisons de clarté et de sincérité scientifique, je préférerai donc employer par la suite le terme d' "archéologie en ville" plutôt que celui d' "archéologie urbaine".

Précision révélatrice des lacunes actuelles, cette prémisses me permettra d'aborder le cadre législatif - peu adapté - dans lequel doivent évoluer les archéologues: la répartition des responsabilités d'abord, la démarche dans un second temps. Il me restera ensuite à esquisser un bref bilan des rares fouilles dignes de ce nom en milieu urbain, tout en profitant de l'occasion pour avancer quelques directions de recherches qui se dégagent des récents travaux des historiens.

D'une législation en maints points imprécise résultent des problèmes de répartition des compétences.

Problèmes de répartition des compétences

De même que toute fouille archéologique effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'archéologie à Luxembourg-ville ressort, suivant l'article 30 de la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, de la compétence exclusive du Musée National d'Histoire et d'Art. Or, - et nous y reviendrons - le service archéologique du Musée a toujours été traditionnellement orienté, avec ses moyens modestes, vers l'archéologie gallo-romaine; et s'il a été amené à aborder le territoire urbain, c'est uniquement au travers de fouilles de sauvetage très ponctuelles. L'étude de la ville pour elle-même et dans sa totalité devrait faire l'objet d'une spécialisation, tant au niveau des compétences qu'au niveau du ressort et de la réglementation. Or, à l'inverse de certaines villes

L'étude de la ville pour elle-même et dans sa totalité devrait faire l'objet d'une spécialisation, tant au niveau des compétences qu'au niveau du ressort et de la réglementation.

frontalières, aucune ville luxembourgeoise ne dispose d'un service archéologique urbain. Lorsqu'à partir des années 70 certaines municipalités commencèrent à installer des services d'archéologie urbaine, la tentative de faire de même dans la ville de Luxembourg buta sur les limites trop étroites qu'entendaient donner à ce projet les autorités communales. Suite au début des grands travaux entamés par le Gouvernement dans le centre historique de la ville, travaux caractérisés par de premières et graves négligences, le Musée National d'Histoire et d'Art donna certes son aval à la création d'un service archéologique communal. La Ville de Luxembourg n'étant disposée à engager qu'un seul archéologue, le Musée insista sur la nécessité d'un projet global, responsable non seulement des fouilles, mais aussi des domaines annexes de conservation et de restauration. On abandonna dès lors toute idée de création d'un service archéologique dans la capitale, ceci malgré l'insistance des milieux scientifiques et des organisations pour la défense du patrimoine.

La création tout à fait récente du Musée communal de la ville de Luxembourg a heureusement modifié les données du problème. Ayant pour objet le passé de la seule ville et donc fortement tributaire de trou-

vailles archéologiques illustrant la vie quotidienne de la capitale, le Musée communal pourrait se charger, avec l'accord du Musée National, des aspects de conservation, voire même de restauration. L'engagement d'un archéologue par la ville, certes toujours envisagé comme une première étape dans la création d'un service archéologique, pourrait dès lors se faire dans un seul but préventif: au lieu de pallier l'irréversible en intervenant pendant - ou après - les grands travaux de construction ou de transformation, l'archéologue communal assisterait le service d'urbanisme de la ville lors de l'introduction des demandes pour construire; il effectuerait des missions de surveillance systématiques, pour ensuite éventuellement procéder à des sondages.

En effet, la situation actuelle ne peut plus durer. Il suffira, pour l'illustrer, de prendre l'exemple de la démarche des responsables du nouveau Musée d'histoire de la ville qui, après l'excavation des immeubles de la rue du Saint-Esprit et faute de trouver dans le pays un archéologue disponible, ont chargé un atelier d'archéologie médiévale suisse de l'expertise de leurs bâtiments situés en plein coeur de l'ancienne ville. L'expérience des pays où fonctionnent depuis longtemps des services archéologiques municipaux a montré que la décentralisation et l'autonomie locale sont absolument nécessaires en matière d'archéologie urbaine. Appliqués à l'échelle d'un petit pays, ces principes ne doivent évidemment pas être poussés à l'extrême, mais on pourrait envisager des services locaux dans certaines villes à caractère historique comme la capitale, la ville médiévale d'Echternach ou le centre industriel d'Esch-sur-Alzette. Le financement de ces équipes restreintes centrées autour d'un projet bien délimité pourrait en même temps être mieux assuré, étant détaché du seul apport de l'Etat.

Reste un deuxième problème de répartition des compétences. Suivant la distinction établie en Allemagne entre "Baudenkmalpflege" et "Bodendenkmalpflege", le service archéologique du Musée National est chargé de l'étude, de la conservation et de la protection du sous-sol archéologique, alors que le Service des Sites et Monuments s'occupe du patrimoine architectural conservé encore en élévation, ne fût-ce que partiellement. La loi du 28 décembre 1988 portant sur la réorganisation des instituts culturels de l'Etat s'est chargée de délimiter le champ d'action du Musée et du Service des Sites et Monuments. Les fouilles sont donc clairement du ressort du Musée, et l'étude du patrimoine architectural visible de celui du Service des Sites et Monuments. Ce qui, en théorie, paraît bien défini, pose en pratique des problèmes de compétences, le patrimoine architectural n'étant évidemment pas limité à ce qui se trouve en surface et les fouilles constituant, surtout en matière d'archéologie urbaine, le complément indispensable de la restauration. On saisira facilement les problèmes qui en découlent, d'autant plus que les deux instituts culturels sont surchargés, étant donné leurs moyens en personnel très limités.

Jusqu'au années 60, la législation luxembourgeoise concernant les fouilles archéologiques et la sauvegarde du patrimoine national pouvait être considérée comme satisfaisante, voire même comme enviable par rapport aux législations des pays voisins. Les transformations importantes ayant touché le tissu ur-



Am "Ilot du Rost" durften die Archäologen zwei Keller aus dem 14.-15. Jahrhundert ausgraben; im Innern der völlig entkernten Häuser waren sie nicht gelitten.
(Photo: MNHA)

bain jusqu'ici épargné par les grands travaux en matière d'urbanisme - particulièrement dévastatrices dans la capitale à cause de l'implantation massive des banques - d'une part, la recrudescence de l'intérêt pour l'archéologie médiévale d'autre part, ont révélé de graves lacunes dans une législation désormais dépassée. La création du Service des Sites et Monuments nationaux, administration indépendante, en 1977, puis la refonte des lois relatives à la conservation et la protection des sites et monuments nationaux en 1983 n'ont malheureusement pas été l'occasion, pour la législation concernant les fouilles archéologiques, de s'adapter à la nouvelle situation. Au lieu d'offrir au Service des Sites et Monuments un outil législatif approprié, on s'est borné à reprendre l'ancienne législation relative aux compétences du Musée National d'Histoire et d'Art.

Cette législation prévoit l'intervention éventuelle des archéologues lorsque par suite de travaux quelconques des trouvailles intéressantes ont été faites, dans le domaine de l'archéologie, celui de l'art ou de l'histoire. Dans ces conditions, l'archéologie en ville ne peut que se limiter à des fouilles de sauvetage, et encore faudra-t-il vaincre deux obstacles. D'abord, au niveau de l'information, celui du mutisme des propriétaires des immeubles, des entrepreneurs responsables des travaux, et même des instances publiques elles-mêmes, qui ont souvent intérêt à cacher certaines découvertes; celui aussi du Gouvernement, disposé ou non à tirer les dernières conséquences juridiques qui lui sont offertes par la loi. Or, malgré les nombreux scandales de ces dernières années pendant lesquelles la loi a été ouvertement bafouée, et malgré les injonctions du Directeur du Musée, jamais le Ministre de la Culture n'a voulu agir avec la fermeté nécessaire, ce qui est d'autant plus déplorable qu'un procès aurait pu faire jurisprudence. Un deuxième obstacle de taille se situe ensuite au niveau financier, du moment qu'il s'agit d'assurer le dédommagement du propriétaire en question.

Le cadre juridique est donc peu approprié, tant il est évident que c'est au niveau de l'introduction des demandes de permis de transformation ou de construction que devrait être envisagée l'intervention archéologique, pour éviter que les problèmes de découverte ou de conservation ne surgissent durant les travaux de construction. La façon de procéder actuelle ne peut donc être qualifiée autrement que de démarche palliative.

Procéder de façon préventive

En effet, la tentative de procéder de façon préventive, en établissant des secteurs protégés d'après un inventaire de ce que l'on a pris coutume d'appeler de façon impropre "les archives du sous-sol", n'a jamais été entreprise. Des initiatives de ce genre ont été prises en ce qui concerne l'architecture conservée en surface. Il entre ainsi dans les attributions de la Commission des Sites et Monuments Nationaux de veiller au classement des immeubles comme monument national et d'éviter par conséquent qu'ils puissent être détruits, modifiés ou restaurés sans l'accord du Ministre. En outre, les immeubles présentant un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, sans pour autant justifier un classement immédiat, sont

portés sur un inventaire supplémentaire, prélude à leur classement éventuel. Des secteurs sauvegardés ont été créés, pour lesquels toute modification de l'état des immeubles est soumise à l'autorisation préalable du Ministre. Le Service des Sites et Monuments doit, en collaboration avec la Commission du même nom, veiller à la protection et à la restauration des éléments classés, ainsi qu'à la création de secteurs sauvegardés; il doit en outre réaliser des plans d'aménagement d'agglomérations présentant un intérêt historique ou artistique évident.

En dehors de ce cadre législatif d'ordre national, les différentes municipalités disposent de plans d'aménagement qui prévoient des secteurs protégés soumis à des contraintes spéciales; l'établissement de ces plans, à l'exception notable de celui de la ville industrielle d'Esch-sur-Alzette, n'a pourtant jamais permis de donner la parole aux historiens, historiens de l'art ou archéologues. En conséquence, les règlements communaux sont régis uniquement par des critères d'ordre technique ou esthétique ne concernant que l'aspect extérieur des immeubles. Ni en amont, lors de leur confection, ni en aval, à l'occasion de la déposition des autorisations de construire ou de rénover, ces plans d'aménagement n'ont jamais engendré une collaboration systématique entre les services d'urbanisme d'une part, les archéologues et historiens de l'autre.

A l'inverse de la "Baudenkmalpflege", la "Bodendenkmalpflege" n'a pas connu la revalorisation de ces dernières années. En dehors du classement de certaines zones et de certains immeubles, aucune tentative sérieuse de planifier et d'évaluer, en relation avec l'aménagement et l'urbanisme, les menaces pesant sur le sous-sol archéologique, n'a été concrètement réalisée. Pour déterminer les zones d'intérêt menacées, l'établissement d'un atlas du sous-sol archéologique a certes été envisagé dans le cadre des "Cartes archéologiques" publiées par le Musée d'Histoire et d'Art depuis 1973. Mais à l'exception de deux petites localités, Grevenmacher et Remich, aucune ville n'a été traitée, et la publication des "Cartes archéologiques" a été malencontreusement interrompue depuis 1986. De plus, à l'inverse des classements d'immeubles ou de secteurs, les Cartes archéologiques, peu précises car à grande échelle, ne livrent que des informations et ne fournissent aucun cadre réglementaire contraignant.

A l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural en 1975, le Ministre des Travaux publics et l'Administration des Bâtiments publics avaient décidé d'entreprendre une étude systématique aboutissant à un "Plan de coordination pour la restauration et l'aménagement de la vieille ville de Luxembourg". Cet inventaire divisait les constructions en cinq catégories selon leur état de conservation, il définissait leur fonction et proposait leur classification selon leur âge et leur valeur culturelle. Malgré ses lacunes évidentes, en particulier dans le domaine de l'évaluation du sous-sol archéologique, ce document aurait pu faire figure de modèle, tant par son résultat que par sa confection, qui découlait de la collaboration entre les responsables des Bâtiments Publics, des Ponts-et-Chaussées, et de la Commission des Sites et Monuments, les autorités communales et les architectes qualifiés. Il ne donna malheu-

Or, malgré les nombreux scandales de ces dernières années, jamais le Ministre de la Culture n'a voulu agir avec la fermeté nécessaire, ce qui est d'autant plus déplorable qu'un procès aurait pu faire jurisprudence.

reusement aucune suite concrète; la meilleure preuve en est que l'Etat lui-même, ayant acquis bon nombre d'immeubles classés du plus haut intérêt historique procéda à une transformation obéissant au seul critère esthétique et ôtant toute fonction historique aux immeubles en question.

Al' image de ces dernières restaurations opérées dans le coeur historique de la ville de Luxembourg, la conservation du patrimoine luxembourgeois demeure étroitement subordonnée à des considérations purement esthétiques visant à sauvegarder ou faire réapparaître le côté "pittoresque" de la vieille ville. L'étude archéologique et architecturale des immeubles passe à l'arrière-plan; conserver une construction avec sa fonction originale comme témoin de son temps n'entre malheureusement pas dans les vues de l'actuelle application de la loi par les autorités publiques. Par conséquent, il n'existe plus aujourd'hui une seule plate-forme qui pourrait favoriser la concertation entre aménageurs, urbanistes et entrepreneurs peu concernés et mal informés d'une part, et archéologues surchargés par manque de personnel d'autre part.

Alors que la loi prévoit la création au Musée National de quatre sections scientifiques couvrant les époques allant de la préhistoire au moyen âge, deux cadres de conservateurs - dont celui qui devrait s'occuper de l'archéologie médiévale - n'ont jamais été occupés. En d'autres termes, selon les orientations de l'archéologie traditionnelle, l'archéologie s'arrête officiellement au Luxembourg à l'époque romaine, la période médiévale étant accessoirement couverte par des spécialistes des époques antérieures. Comme par ailleurs le Service des Sites et Monuments est principalement orienté vers le patrimoine rural et féodal, l'étude du milieu urbain n'a pas encore trouvée de responsable et reste uniquement envisagée en tant que fouille de sauvetage subsidiaire. Etant donné que les archéologues du Musée se sont souvent trouvés devant une pléthore de chantiers urbanistiques auprès desquels il aurait fallu intervenir sans tarder, il a fallu se résigner à laisser tomber des sites pourtant intéressants. Cette sélection est d'autant plus déplorable qu'elle a souvent été opérée au détriment de la ville et de l'époque médiévale, et qu'elle a évidemment abouti à des pertes et des destructions absolument irrémédiables. On notera par ailleurs que plus encore que le moyen âge, les époques modernes et contemporaines ont été gravement négligées.

Dans ces conditions, il ne reste au niveau des structures qu'à tracer un bilan qu'on voudrait moins déplorable: les limites matérielles assignées au service archéologique, l'absence de coordination systématique dans le domaine de l'étude du sous-sol archéologique et du patrimoine architectural en ville, le manque d'intérêt des autorités, les ravages des promoteurs et entrepreneurs auront bientôt écarté non seulement toute chance - pour utiliser les termes de l'appel lancé en 1846 par l'ancienne Société archéologique - de "rechercher pour sauver, pour transmettre à nos descendants tous les monuments", mais aussi la simple possibilité d'inventorier et d'analyser le patrimoine urbain, avant de le livrer aux contraintes actuelles.

Fouilles de sauvetage

Eu égard aux importantes déficiences structurelles, le bilan des travaux de ces dernières années peut paraître miraculeux. Il est marqué uniquement par des fouilles de sauvetage, mais a cependant quelques belles réalisations à son actif. Les véritables origines de l'archéologie en ville résultent de fouilles de sites prestigieux dont l'intérêt découlait de leur place éminente dans l'histoire nationale et non pas de leur fonction centrale dans l'histoire de la ville. Ainsi à Luxembourg, à l'occasion du millénaire de la capitale en 1963, des fouilles ont été effectuées au château comtal, noyau historique de la ville et du pays; à Echternach, l'abbaye de Saint-Willibrord a toujours retenu l'attention des archéologues, des fouilles scientifiques ayant été effectuées depuis le début des années 80. Bien que situées en ville, ces fouilles n'avaient pas pour objet le tissu urbain au sens restreint du terme. Les analyses découlant de l'intérêt pour l'époque romaine, telles que les fouilles effectuées sur le site de l'ancienne église paroissiale d'Echternach de 1959 à 1966, pas davantage d'ailleurs. A Luxembourg-ville également, les traces romaines ont primordialement continué à retenir l'attention des chercheurs, fait bien compréhensible si l'on se rappelle les orientations des sections archéologiques du Musée de l'Etat.

Avec le début des grands travaux d'infrastructure de la fin des années 70 commence une seconde phase de l'archéologie en ville, celle des fouilles d'urgence effectuées sans aucune démarche systématique. Dans la ville haute de Luxembourg, certaines études ont été menées avec grand soin, ainsi dans l'îlot du "Rost", en 1990-1992. D'autres n'ont donné lieu qu'à une analyse plus ou moins approfondie des lieux par des architectes, comme lors de la restauration très soignée de la Maison de Raville en 1980, ensemble d'immeubles encastrés situé sur le tracé de la première enceinte de la ville de Luxembourg, ou encore à des sondages bâclés, telle la fouille d'urgence au "Knuedler" en 1977, à l'emplacement du cloître du couvent médiéval des Franciscains. D'autres encore se sont terminées en catastrophe, comme l'écroulement d'une tour d'enceinte du début du XIIIe siècle dans l'îlot Clairefontaine à Luxembourg en 1986. Certaines enfin relèvent d'un genre à part puisque, tout en étant dictées par la nécessité de consolidation ou le désir de reconstruction, elles répondent essentiellement au souci de valorisation touristique, on songe ici aux études des enceintes d'Echternach et de Luxembourg exécutées en 1991-92.

Rares sont les cas d'interventions archéologiques étudiant le tissu urbain en tant que type d'habitat résultant d'un mode de vie distinct et spécifique. L'une des caractéristiques à mon sens déterminante de ces investigations réside dans le fait qu'elles ne se limitent plus à l'étude de grands bâtiments peu caractéristiques du seul milieu urbain - les châteaux, abbayes, églises paroissiales ou enceintes. Les fouilles entreprises dans les villes basses du Pfaffental (1988-90) et du Grund (1991-92), celles qui ont couvert tout un quartier de la ville de Dickirch dans le nord du pays (1991-92), sont à ranger dans cette catégorie. Ces fouilles récentes se distinguent des interventions plus anciennes par leur étendue (dans le temps et l'espace), une conscience peut-être accrue des autorités

La conservation du patrimoine demeure subordonnée à des considérations purement esthétiques visant à faire réapparaître le côté "pittoresque" de la vieille ville. L'étude archéologique et architecturale des immeubles passe à l'arrière-plan.

publiques de leur nécessité, et enfin leur valeur scientifique. Mais elles demeurent des fouilles d'urgence, ne s'intègrent nullement dans un projet global de longue haleine, luttent de façon isolée contre les grands travaux de terrassement et, last but not least, n'aboutissent que tardivement ou pas du tout, faute de moyens, à un rapport de fouille exhaustif.

Deux lacunes restent enfin à signaler, étroitement liées quant à leur cause: bon nombre de villes, notamment celles du Bassin Minier dans le sud du pays, n'ont pas encore retenu l'attention des archéologues. Comme il s'agit de centres urbains récents nés de l'industrialisation au début de ce siècle, cette déficience s'explique par l'absence quasi-totale d'archéologie industrielle et moderne. Celle-ci se fait également sentir dans les autres villes luxembourgeoises, les temps modernes n'ayant pas subi dans la conscience collective ce regain d'intérêt qui caractérise le moyen âge.

Comme pour d'autres spécialisations archéologiques, la recherche en milieu urbain devrait être fondée sur une approche interdisciplinaire, de sorte qu'il me reste à souligner dans un dernier point les débuts d'une coopération entre historiens et archéologues. Ce rapprochement est récent, l'historiographie luxembourgeoise - à l'exception de celle qui s'occupait des périodes anciennes - n'ayant jamais eu l'habitude de se tourner vers l'archéologie, qui de son côté n'était pas réellement engagée dans les périodes concernant l'histoire urbaine. Avec la mise en place au Centre Universitaire d'une cellule de recherche en histoire médiévale, la ville a été placée au centre d'intérêt de la recherche historique, notamment par la réalisation d'un projet portant sur l'étude des petites villes lotharingiennes de 1990 à 1992. Les demandes que les médiévistes ont adressées aux archéologues, principalement celles relatives aux noyaux pré-urbains, ont permis d'intensifier une coopération indispensable à la bonne progression des recherches des deux parties. Alors que l'analyse des sources écrites a fortement avancé, l'archéologie fait un peu figure de parent pauvre face aux exigences, il est vrai parfois trop optimistes, des historiens. Celles-ci, même si elles restent toutes théoriques, permettent d'ouvrir des directions de recherches qu'il me semble utile d'esquisser brièvement.

Directions de recherches

Sans vouloir entrer dans une discussion complexe autour de la notion de "ville", il faut évidemment insister sur la diversité des origines et de l'évolution des villes luxembourgeoises actuelles. La crise actuelle dans le domaine de la sidérurgie a provoqué dans les grands centres miniers du sud du pays un net regain d'intérêt pour le passé récent de ces villes, une prise de conscience de leur identité culturelle et, par conséquent, des problèmes de "Baudenkmalpflege". Quant à la curiosité qu'on pourrait avoir pour leurs origines médiévales, leur naissance aux XIIe-XIIIe siècles à partir d'un modeste noyau de peuplement autour d'un château, d'une petite abbaye ou par suite de la concession d'une charte de franchise, elle est généralement remplacée par l'intérêt pour leur développement récent, beaucoup plus prestigieux. Les fouilles archéologiques pourraient faire avancer no-

tablement les recherches; il s'agirait évidemment, de par son objet, d'archéologie du peuplement rural, même si elle se pratiquait en milieu urbain actuel.

Dans une région située un peu en marge des grands centres de production et des principaux réseaux économiques qui les relient, on ne sera pas étonné de voir que le facteur politique a été déterminant pour l'accession de certaines bourgades au rang de ville. A la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, la volonté politique du prince territorial de créer des centres administratifs rencontre l'essor économique ambiant, et engendre un centre de moyenne importance, Luxembourg, et de petits centres régionaux comme Arlon, Thionville, Bitburg et Echternach, ainsi que Diekirch, Remich et Grevenmacher. Toutes ces villes, à l'exception peut-être de Bastogne, né d'un ancien marché carolingien, et d'Echternach, qui s'est développé autour d'une importante abbaye, sont nées autour d'un château comtal. L'histoire de leur évolution pré-urbaine, toujours marquée par la construction d'un élément fortifié, est mal connue. A ce premier stade de l'histoire - ou mieux, de la pré-histoire - des villes, l'apport de l'archéologie concernant le peuplement antérieur à l'implantation seigneuriale, les caractéristiques de celle-ci ainsi que le développement d'un premier habitat pré-urbain, pourrait être considérable.



Die Häuser des "Hof du Rost" wurden völlig entkernt, ohne archäologische Begleitung. (Photo: MNIA)

Au vu de la progression rapide des travaux urbanistiques et de l'inertie des autorités politiques, le cri d'alarme des historiens ne paraît pas démesuré.

Des fouilles archéologiques sont également indispensables dans un deuxième stade de l'évolution du peuplement urbain: les travaux des historiens de la ville ont montré que l'accession de certaines bourgades au stade de ville passe par l'attestation d'une fonction commerciale matérialisée par des foires et des marchés, et surtout d'une propre production de denrées, vendues à des distances plus ou moins grandes. L'indigence des textes à cet égard est patente pour les XIIe et XIIIe siècles, au moment justement où pour certaines localités se produit ce saut qualitatif qui permettra de les qualifier de ville. L'étude archéologique des quartiers artisanaux (et l'on pense par exemple aux quartiers situés au bord des cours d'eaux) et des emplacements réservés aux échanges commerciaux, les marchés, pourrait compenser le silence des sources écrites. Parallèlement, des investigations limitées à des endroits bien déterminés choisis en coopération avec les historiens des villes permettraient de préciser l'évolution topographique urbaine. La datation des remparts successifs, leur matériau et leur tracé, l'implantation des Frères Mineurs et des ordres de chevalerie, celles des hospices et de l'Hôtel de ville, autant d'éléments qui - sans être déterminants à eux seuls - caractérisent la qualité urbaine d'une agglomération, relèvent de l'investigation archéologique plus que des sources écrites.

Un dernier champ d'investigation enfin concerne la vie quotidienne en ville. Même pour le bas moyen âge, pourtant bien fourni en textes, la culture matérielle reste largement dans l'ombre. Nous ignorons à peu près tout des maisons bourgeoises, du passage de l'architecture en bois à celle en pierre, de la technique de construction des rues, des systèmes de canalisation, pour ne citer que quelques éléments de la vie urbaine.

Certes, il n'est guère réaliste de vouloir poursuivre tous ces buts à la fois et de vouloir couvrir toute la ville de chantiers de fouilles. En dehors des nombreuses fouilles d'urgence, il devrait cependant être possible d'entamer quelques investigations couvrant de plus vastes superficies, par exemple lors de l'aménagement de zones piétonnes, de parkings souterrains ou de surface. Seules des fouilles de ce type pourraient apporter des éléments de réponse à quelques-unes des problématiques que je viens d'évoquer.

Au vu de la progression rapide des travaux urbanistiques, de l'insuffisance des réglementations et de l'inertie des autorités politiques, le cri d'alarme des historiens ne paraît pas démesuré. Des fouilles récentes montrent à quels résultats pourrait aboutir une politique préventive en matière d'archéologie, basée sur la constitution de nouvelles équipes archéologiques - notamment en milieu urbain - aux fonctions clairement définies. Au lieu de s'apitoyer sur le manque de moyens d'un petit pays, on pourrait dès lors tirer profit de l'échelle restreinte de la zone d'investigation pour suivre des modèles régionaux très efficaces de pays voisins plus vastes¹.

Michel Margue

¹ Version légèrement abrégée de la communication présentée le 9 décembre 1992 lors du colloque international "Archéologie et projet urbain en Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Grand-Duché de Luxembourg" à l'Université Libre de Bruxelles. Je tiens à remercier Messieurs Gérard Thill, Jean Krier, John Zimmer et Johnny De Meulemeester pour les renseignements dont ils m'ont fait bénéficier.

² Une liste bibliographique concernant la réflexion sur l'archéologie en milieu urbain au Luxembourg et ses résultats les plus récents peut être obtenue auprès de la rédaction de "forum".